

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 4 avril 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond, Réjean Aubé, Luc St-Jacques, France Danis, Pierre Paquette, Patrick Morin, Claude Morin, Thomas Meunier, Jean-Louis Lafond, Paul Lacroix, Mario Alie et René Côté.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2016-04-70 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec les ajouts suivants;

6.08; Demande de don; Activité pour les enfants de l'école Dominique Savio
6.09; Chemin forestier; route Maniwaki-Témiscamingue

Adoptée à l'unanimité

2016-04-71 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 MARS 2016

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 Mars 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-72 ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 01-03-2016 au 25-03-2016 pour un montant de 15,952.78\$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 17,838.35\$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 18,794.74\$

Paiement pris à même le compte bancaire durant le mois de mars 18,243.46\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2016-04-73 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2015

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Lacroix c.a. de la firme Piché & Lacroix CPA Inc. a préparé et présenté au conseil de la municipalité les états financiers consolidés de la municipalité et vérifié le rapport financier destiné au ministère des Affaires municipales pour l'exercice 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Montcerf-Lytton est un organisme géré en vertu du code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'auditeur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport déposé, la municipalité a un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 44,328\$ au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour les réserves financières et fonds réservés est au montant de 55,025\$ comprenant une réserve pour le fond local des carrières et sablières de 27,076\$ et 27,949\$ pour le regroupement incendie;

POUR CES MOTIFS, Monsieur Serge Lafontaine, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton adopte unanimement le rapport financier de l'auditeur se terminant le 31 décembre 2015 tel que préparé, vérifié et présenté par la firme Piché & Lacroix CPA inc.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-74 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COOP DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Coopérative de solidarité d'aide-domestique de la Vallée-de-la-Gatineau est échue depuis le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative nous offre de signer une nouvelle entente pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à 2.50 \$ pour chaque heure travaillée et ce tarif sera facturé chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le client s'engage à déboursier la différence après l'application de l'exonération financière du Ministère (aide variable) selon le rapport d'impôt et de la contribution de la municipalité de 2.50\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE ce service à nos personnes âgées ou malades est très apprécié;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à signer ladite convention avec la coopérative d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Il est entendu que ladite convention fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-75 DONS

CONSIDÉRANT QUE cette année encore la cité étudiante de la Haute-Gatineau et l'établissement des adultes de la C.S.H.B.O. nous invitent à encourager des élèves méritants ;

CONSIDÉRANT QU'ils demandent à la municipalité une contribution financière ;

CONSIDÉRANT QU'une personne de la municipalité bénéficiera de cette bourse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de verser un don de 100\$ pour offrir une bourse à un étudiant de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et 100\$ à la C.S.H.B.O. Il est entendu que certains critères devront être respectés.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-76 MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront la différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est

résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le mois de la jonquille

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-77 FORMATION DE LA COMBEQ

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser l'inspectrice municipale à assister à la formation donnée par la COMBEQ intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » qui aura lieu le 11 mai à Mont-Laurier.

Le coût de l'inscription est de 464.50\$.

Il est entendu que les frais reliés à ses déplacements lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-78 PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule de 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que Monsieur Alain Fortin maire de Montcerf-Lytton proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Montcerf-Lytton et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

Adoptée à l'unanimité

2016-04-79 ACCEPTATION DU PLAN FINAL D'INTERVENTION
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉS

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme d'ingénierie de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accepter la version finale du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Il est entendu que ce plan sera envoyé au MAMOT pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-80 BALAYAGE DE RUES;

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander des invitations pour le balayage des chemins et rues de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-81 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé afin de faire un règlement concernant la tarification pour l'entrée et le stationnement de la rampe de mise à l'eau située sur le chemin #3 du Barrage Mercier.

2016-04-82 MANDAT/NOTAIRES

CONSIDÉRANT QUE des ententes ont été signées avec trois propriétaires sur le chemin du rang trois Sud afin de faire l'acquisition de trois parcelles de terrain appartenant à Monsieur Michel Crytes, Madame Gisèle Lapointe Lafontaine et Madame Lola Morin Côté pour la réfection du chemin;

CONSIDÉRANT QU'IL faut acquérir également une parcelle sur le chemin de Montcerf appartenant à Monsieur Richard Rousseau et une partie de terrain ainsi que la maison de Monsieur Marcel Cléroux pour la réfection de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des offres de service pour les actes notariés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Me Carole Joly est la plus basse; au montant total de 649.90\$ chacun pour un total 3249.50\$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater Me Carole Joly pour préparer les actes notariés des parcelles de terrain et la maison à acquérir tel que mentionnés.

Il est entendu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à ces dossiers.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-83 APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vendre un terrain situé entre les numéros 45 et 47 du chemin du Bras-Coupé d'une superficie d'environ 5190 pieds carrés (anciennement le lot 4B du sixième rang, canton de Lytton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de demander des offres pour ce terrain.

Il est entendu que dans l'appel d'offres une mention sera indiquée que les coûts pour l'arpentage du terrain sera inclus dans l'offre;

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Note; Droit de veto; Monsieur le maire à mis son droit de veto sur cette résolution.

2016-04-84 DON POUR ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE la semaine du 11 au 15 avril prochain est la semaine des comportements positifs;

CONSIDÉRANT QUE l'institutrice de l'école Dominique Savio veut mettre en place une activité qui permettrait de souligner l'évènement avec ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement consiste à aller visiter la cabane à sucre « La coulée » à Ste-Thérèse de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'activité sera de manger un repas traditionnel en plus d'avoir l'aspect scientifique de la saison des sucres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager cette initiative;

CONSIDÉRANT QU'UNE discussion à été faite avec la municipalité de Bois-Franc afin de défrayer les coûts des repas pour leurs enfants fréquentant l'école Dominique Savio ainsi que pour l'accompagnatrice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que le conseil accepte de défrayer les coûts des repas de cette activité pour les enfants de la municipalité qui vont à l'école Dominique Savio ainsi qu'à l'accompagnatrice.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-85 DEMANDE D'APPUI/ ROUTE
MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans une résolution # 2016-02-38 informait le Ministère des Ressources naturelles et le Ministère des Transports et les compagnies forestières de son intention de mettre en application son règlement # 143 concernant la circulation des véhicules lourds sur les chemins de l'Aigle et de Montcerf à partir du mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec ceux-ci en date du 25 février dernier, il a été discuté d'un nouveau tracé qui est évalué à environ deux millions et demi;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracé contournerait le village de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau chemin prendra environ deux mois;

CONSIDÉRANT QUE des familles de la municipalité quittent à cause du transport forestier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents ont dénoncé des situations dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve déplorable la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demandait aux intervenants de prendre les décisions le plus rapidement possible, car le conseil municipal a l'intention de maintenir sa position et d'interdire le transport forestier à partir du 1^{er} septembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE copie de cette résolution a été envoyée à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre, Monsieur William Amos, député fédéral, Monsieur Michel Merleau, préfet de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur Jacques Henry, directeur de l'Outaouais au ministère des Transports, Monsieur Pierre Ménard, directeur régional au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'aux compagnies forestières; Louisianna-Pacifique, Produits forestiers Résolu et Lauzon Ressources forestière.

CONSIDÉRANT QU'il y a depuis plusieurs années quelques hypothèses pour un nouveau chemin prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de demander l'appui de la Ville de Maniwaki et de la chambre de commerce pour inciter les intervenants à trouver une solution le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-86 ACHAT DE PANNEAU INDICATEUR

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de faire l'achat d'un panneau pour informer les camionneurs qu'à compter du 1^{er} septembre 2016, la municipalité met en application son règlement # 143, interdisant la circulation de véhicules lourds sur les chemins de Montcerf et l'Aigle et rue du Collège.

Ce panneau sera installé dans l'Aigle.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2016-04-87 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 25, Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,